



Retour d'expérience : **Info'Site**

Mardi 16 novembre 2021



Vosges Côté Sud Ouest

Outil de communication Info'Site

**Présentation des sites
Natura 2000**

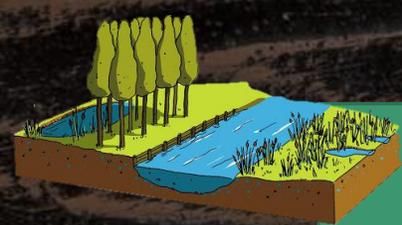


**Démarche de
communication**



Temps d'échange





Présentation des sites

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MARCHES DE LORRAINE

NATURA 2000

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)
FR4112011
« BASSIGNY PARTIE LORRAINE »

DOCUMENT VALIDÉ LE 9 FEVRIER 2009 EN COMITÉ DE PILOTAGE

biotope

Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales
"Communication visuelle" • "Outils scientifiques" • "Outils professionnels" • "Médias" • "Publicitaires"

Siège social :
22, rue de la Poste - BP 52 - 54450 Mirey
Tél. : 03 83 19 46 20 - Fax : 03 83 19 46 20
e-mail : agence@biotope.fr

Agence Nord-Est :
2 bis rue Charles Oudin - 54002 Villers-devant-Nancy
Tél. : 03 83 23 42 42 - Fax : 03 83 23 43 43
e-mail : agence@biotope.fr

DIRECTIVE "OISEAUX"
1979

DIRECTIVE "HABITATS"
1992

Document d'objectifs
Gîtes à chiroptères de la Vôge

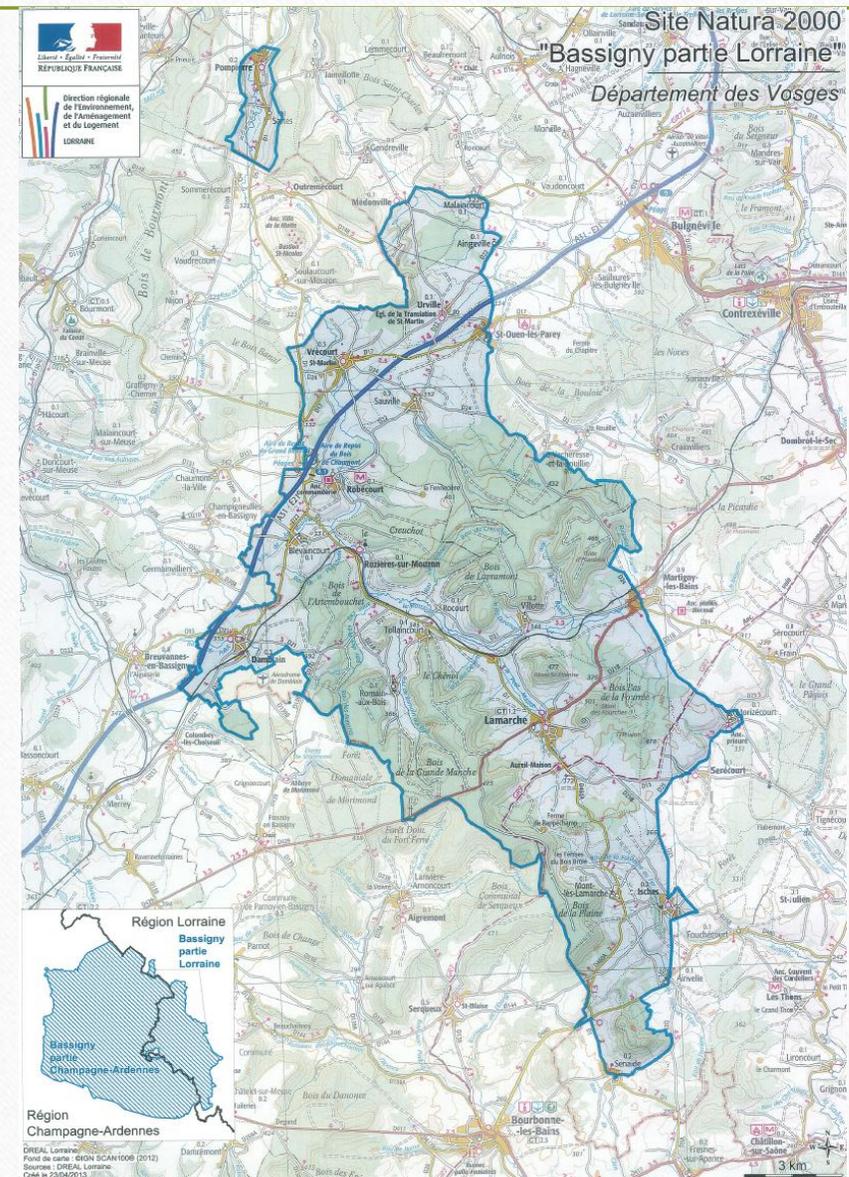
Natura 2000
ZSC - FR4102002
Version publique

Document de synthèse : Validé lors du comité de pilotage du 24 octobre 2011

Zone de Protection Spéciale Bassigny partie Lorraine

- 27 communes
- 19 espèces déterminantes
- 19 836Ha (72 527Ha en Haute-Marne)
- Milieux diversifiés (forêt, prairie, verger)

Code du site : FR4112011

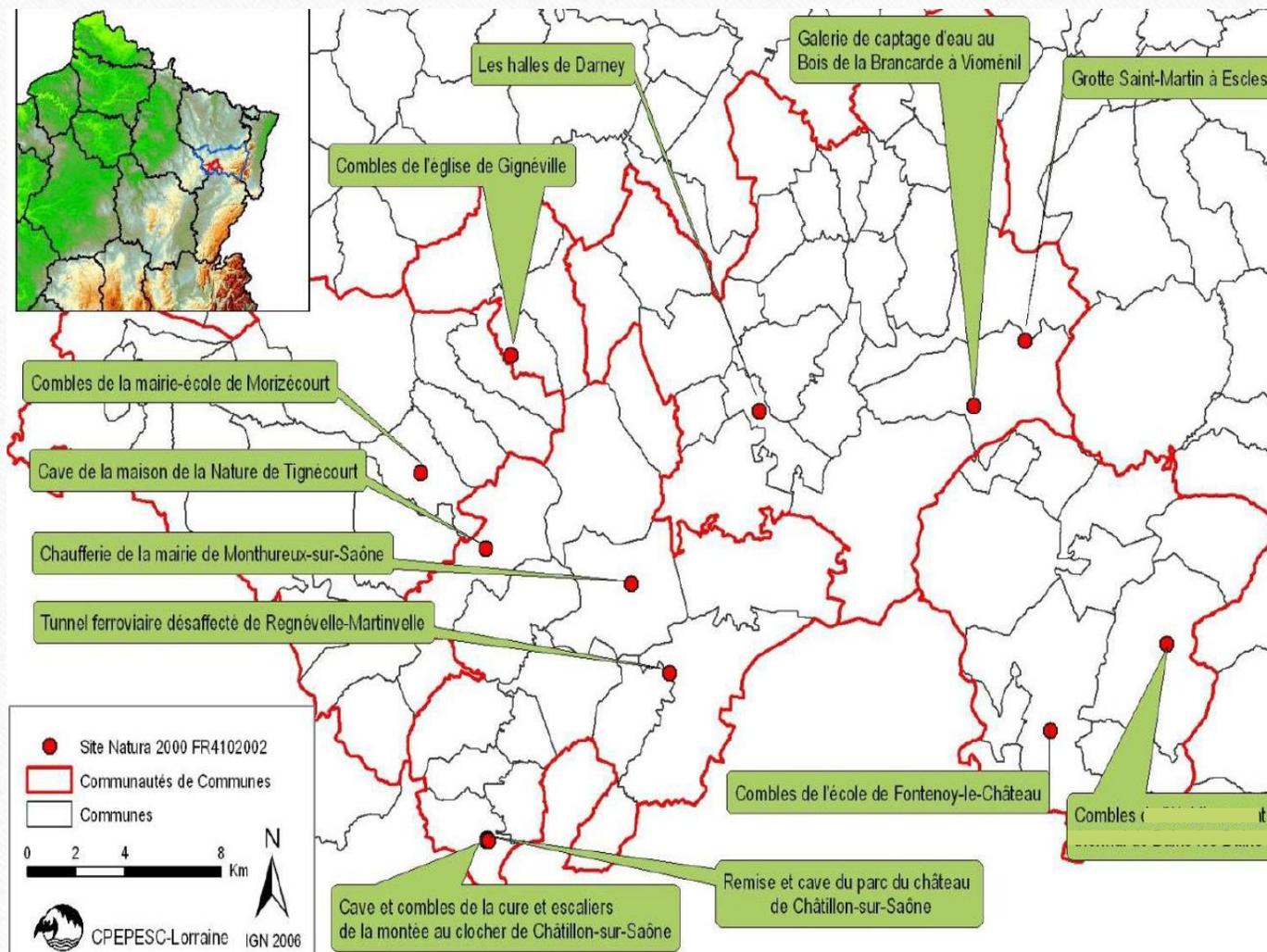


Zone Spéciale de Conservation

Gîtes à chiroptères de la Vôge

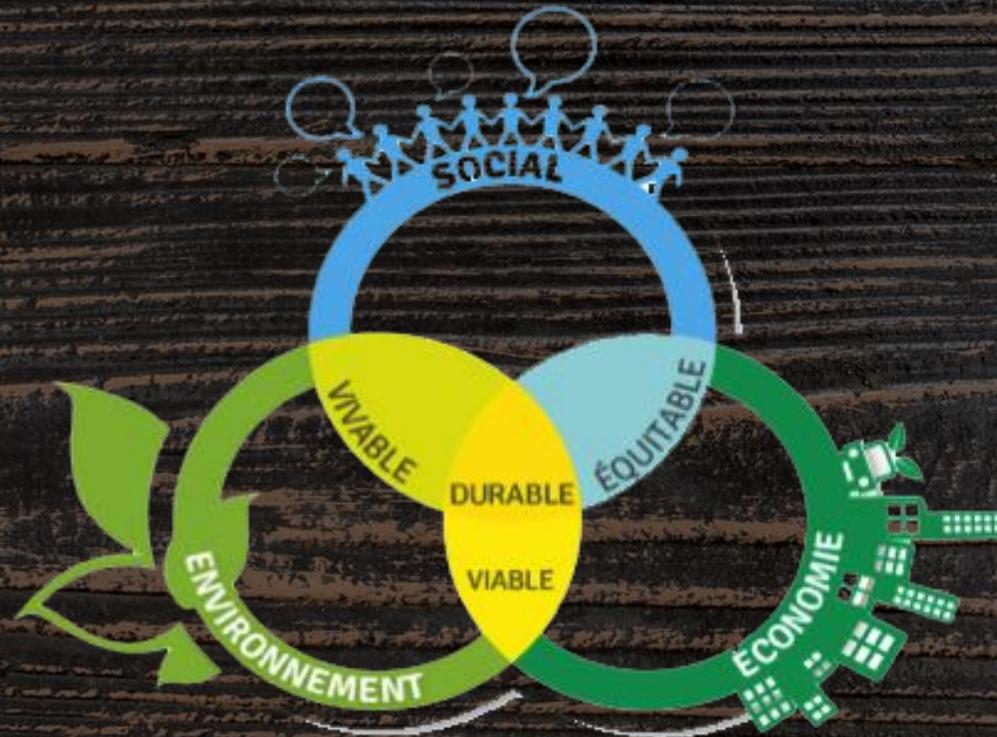
- 15 gîtes
- 11 communes
- 5 espèces déterminantes
- Gîtes hivernaux
- Gîtes estivaux

Code du site : FR4102002





Démarche de communication



L'INFO'SITE

2/3 nord du périmètre Natura 2000. Les recensements sont organisés dans la période couvrant la nidification des toutes les espèces patrimoniales, c'est-à-dire de mars à août. Le protocole de prospection consiste à effectuer des parcours pédestres au sein des forêts, en notant tous les contacts auditifs et visuels. Ensuite, après les diverses sessions de terrain, toutes les données sont intégrées et analysées pour identifier finalement les différents territoires des espèces nicheuses détectées. Étant donnée la très grande superficie du site, un planning sur 3 années a été conçu pour couvrir une bonne partie des bois communaux et privés.

L'action huppe fasciée

Sur le périmètre de protection cet oiseau migrateur est omniprésent car il apprécie particulièrement les paysages en prés-verger pâturés pour son alimentation et les vieux arbres pour les cavités qu'ils procurent. La huppe fasciée (*Upupa epops*), a une écologie assez particulière qui demande qu'au moins trois exigences soient réunies : un milieu ouvert (ou semi-ouvert), un sol meuble avec une végétation rase, des cavités arboricoles ou rupestres. Son alimentation étant majoritairement composée de courtilières (insecte fousisseur), c'est pour cette raison qu'il lui faut une herbe rase afin de pouvoir prélever sa nourriture au sol. L'objectif principal de cette action est de rendre favorable le maximum de zones pour sa nidification. Les secteurs repérés les moins densément peuplés par l'espèce ont fait l'objet de la pose de nichoirs. Ces habitats semi-naturels ont été posés en 2020, ils sont prospectés plusieurs fois pendant la saison estivale, à intervalle régulier.

Outre le suivi en saison estivale, les nichoirs ont été bouchés fin février 2021. En effet des espèces à la nidification et à la reproduction précoces comme les étourneaux et sanonnets pourraient se servir de cet habitat semi-naturel avant le retour de migration de la huppe fasciée et ainsi compromettre la nidification de l'espèce cible. La rouverture des nichoirs s'est faite à la mi-avril 2021, au retour de migration de la huppe. Nous espérons voir un couple s'installer dans l'un d'eux cette année. Afin de maximiser les probabilités d'obtenir un nichoir occupé par la huppe, d'autres nichoirs vont être fabriqués et posés. Au terme de l'année en cours, un rapport d'expertise sera rendu par le Centre Ornithologique Lorrain. Il aura pour but de faire un état des lieux de l'espèce sur la ZPS, fournir une cartographie des zones déficitaires en population de huppe et donner des suites à l'étude.



Huppe fasciée - *Upupa epops*

Courtilière - *Gryllotalpa gryllotalpa*

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Des Gîtes à chiroptères de la Vôge est un ensemble de gîtes à chauves-souris, se sont des lieux sensibles, pour rappel leurs habitats sont protégés par l'article L411-1 du code de l'environnement et notamment par l'item 3 de la section 1 : "La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces". Il en est de même pour les chauves-souris, toutes les espèces présentes sur le territoire national sont protégées. L'objectif de ce maillage de gîte Natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents en Lorraine. La plus grosse partie de gestion sur ce site sont les différents comptages annuels dans les gîtes du site Natura 2000.

Les comptages annuels

Sur les gîtes à chauves-souris, des suivis scientifiques sont conduits chaque année. Ils ont pour but de suivre l'évolution des populations des chiroptères (= ordre des chauves-souris) à différentes périodes de l'année. En effet ces mammifères ont un cycle de vie relativement complexe, en hiver elles vont chercher des lieux où la température est toujours positive et avoisinant les 8 à 10°C, une hygrométrie constante et assez élevée pour éviter le dessèchement de leurs membranes alaires. Ces paramètres se retrouvent généralement présents dans les caves, les grottes, les souterrains et les ponts. C'est à ce moment que les comptages hivernaux sont effectués, lors de cette période de léthargie et généralement aux alentours du mois de janvier à février. Le printemps venu, les chauves-souris sortent de leur hibernation et c'est parallèlement la fin de la diétie. Effectivement cette saison correspond au début du développement des insectes et par conséquent de leurs proies principales. Elles en profitent pour rejoindre leur terrain de chasse et transitent vers leurs gîtes d'été pour y mettre bas un seul petit. Dans ces nurseries il y a en général que les femelles avec leurs jeunes. C'est à cette période que s'effectuent les comptages estivaux, au mois de juin à juillet afin de pouvoir différencier les jeunes des adultes. Les résultats des comptages sont ensuite analysés à l'échelle régionale pour en étudier les variations et émettre des hypothèses quant aux possibles fluctuations.



Comptage juin 2019 - Grand murin adulte à gauche et jeune à droite

Une mare, de quoi s'agit-il ?

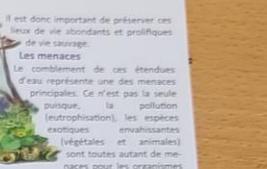
Les mares

Ce sont des masses d'eau dont la superficie ne dépasse pas 5000m², elles sont alimentées par les eaux de surface et les eaux de pluie (ruissellement), par les nappes phréatiques. Elles peuvent être d'origine naturelle ou issues d'activité anthropique et sont de faible profondeur. Autrefois elles servaient à l'irrigation agricole, l'usage dans l'artisanat, la lessive, la pâche, l'extraction d'argile pour les constructions, le tannage des peaux, ... On recense 7 types de mares différentes, mare de prairie (1/4 dans le Grand-Est), mare forestière (2/4 dans le Grand-Est), mare de culture, mare de jardin/urbaine, mare de carrière, mare de tourbière/marais. Ces multiples habitats peuvent être en eau de façon temporaire ou permanente.

Intérêts écologiques

Les mares rendent des services écosystémiques parfois insoupçonnés tels que la rétention d'eau lors de crue, la restitution d'eau en période de sécheresse, l'abreuvement du bétail, le stockage du carbone, régulation des températures... C'est également un lieu de vie, de reproduction et de qualité de prédilection pour de nombreuses espèces animales mais également pour les espèces végétales hygrophiles (= qui aiment les milieux humides). Les habitants de la mare Les mares sont riches en biodiversité, elles se composent de diverses espèces animales et végétales, pour certaines d'entre elles il devient rare de pouvoir les observer. Concernant les espèces animales on distingue deux familles d'amphibiens majeures les urodèles (tritons) et les anoures (grenouilles) et les odonates (mouches et moustiques). Certains coléoptères et hématéroptères ne sortent pas de cet habitat comme le dytique et la notonecte. Elles abritent des espèces d'amphibiens qui ont des statuts de protection souvent élevés au vu de leur rareté et de leur fragilité. Outre la faune foisonnante, une végétation inféodée à ce milieu se développe avec des végétaux halophytes (plante semi-aquatique) et hydrophyte (plante aquatique). Les plantes caractéristiques des milieux humides et qui peuvent être présentes sur le pourtour et/ou au sein de la mare sont l'iris des marais, le roseaux commun, la massette à larges feuilles, le potamogeton. Les odonates (libellules et demoiselles) par exemple sont dépendants de ces eaux dormantes. Leur ponte se fait sous l'eau sur des végétaux aquatiques. A savoir que les odonates passent une grande partie de leur vie sous forme de larve aquatique (parfois jusqu'à 3 ans). La présence de toute cette biodiversité renseigne sur la qualité de l'eau et l'absence de pollution. Les milieux humides tels que les mares sont des micro-habitats très riches dont bon nombre d'animaux et de végétaux en dépendent.

Salamandre tachetée - *Salamandra salamandra*



Il est donc important de préserver ces lieux de vie abondants et prolifères de vie sauvage. Les menaces Le comblement de ces étendues d'eau représente une des menaces principales. Ce n'est pas la seule puisque la pollution (eutrophication), les espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) sont toutes autant de menaces pour les organismes vivants qui fréquentent ces milieux. Sans intervention, une mare est vouée à se combler naturellement par la végétation qui s'y développe et au fur et à mesure des années la biomasse apportée par la chute des feuilles/branches. C'est pour cette dernière raison qu'il est important d'entretenir ces plans d'eau afin de conserver dans un bon niveau d'intégrité ces habitats spécifiques avec des espèces (végétales et animales) interdépendantes. Cependant pour le bon entretien de la mare, il faut proscrire certains types de travaux (curage intégral, exportage du carbone, régulation des températures... C'est également à prendre quelques précautions comme la période d'intervention (d'octobre à novembre) et la présence d'espèces protégées. Évaluer si les travaux sont nécessaires (taçage/arrachage d'herbacées, taille des ligneux), conservation d'espace en ombrage et ensoleillement et pratiquer avec des méthodes appropriées. Une demande de dérogation peut s'avérer indispensable dans le cas de présence d'espèces protégées. La présence de poisson dans la mare constitue également une menace étant donné qu'ils sont au sommet de la chaîne alimentaire aquatique ils peuvent nuire au bon fonctionnement de cet écosystème se nourrissant abondamment des autres êtres vivants tels que les tritons ou les grenouilles/crapauds.

Réglementation La préservation de ces milieux humides est à présent devenue d'intérêt général. Ces habitats sont par exemple défendus par la législation lorsqu'il y a présence d'espèce protégée qui s'y reproduisent ou s'y reposent. La présence d'un ou plusieurs amphibiens dans une mare implique ainsi que celle-ci ne doit pas être dégradée, combler sans obtention d'une dérogation préalable. Dès que possible des opérations de police préventives sont organisées par des agents assésmentés afin d'informer par courrier les propriétaires et/ou exploitants de la présence de ces espèces dans son plan d'eau, afin qu'ils ne s'exposent pas à une infraction. Les Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) peuvent faire figurer les mares comme secteur à protéger et par conséquent toute occupation et/ou utilisation des sols est interdite. Pour toute intervention sur ce type de milieu, il est préférable de se renseigner afin de ne pas dégrader l'habitat et/ou les espèces qui s'y trouvent et de s'exposer à des sanctions pénales. Parmi les espèces d'amphibiens présents dans la Vôge, le triton crêté ou encore le crapaud sonneur à ventre jaune qui dépendent de la réglementation la plus forte en ce qui concerne leur protection.



Sites Natura 2000 FR4112011 et FR4102002



Pic mar - *Dendrocopos medius*

Info'site

- ZPS Bassigny partie Lorraine
- ZSC Gîtes à Chiroptères de la Vôge

L'Info'Site est un outil de communication périodique qui permet de nouer un contact avec les habitants concernés par les sites Natura 2000. Ces publications sont éditées de manière régulière afin de vous tenir informés de l'actualité, des actions menées, des résultats d'études, avec des présentations d'espèces, d'habitats, de science participative, ...

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est une politique européenne créée le 21 mai 1992 par les Etats membres. Les objectifs de ce dispositif sont pluriels. En effet ils visent à conserver et rétablir la biodiversité tout en prenant en compte les activités économiques et socioculturelles des territoires. Natura 2000 est à l'origine de la création de deux outils de protection bien distincts, les Zones de Protection Spéciale ainsi que les Zones Spéciales de Conservation. Ces zones ont différents degrés de protection quant à l'échelle et les espèces et/ou milieu concernés.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

C'est la Directive Habitats, Faune, Flore de 1992 qui instaure les Zones Spéciales de Conservation. Celles-ci sont dédiées à la protection d'habitats naturels ou semi-naturels, de la faune et de la flore de par leur rareté, leur intérêt communautaire et leur rôle majeur dans le fonctionnement des écosystèmes.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

C'est la Directive Oiseaux qui instaure les Zones de Protection Spéciale dès le 2 avril 1979. Celles-ci ont pour objectifs de protéger à long terme toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne. Elles sont mises en place sur des surfaces importantes pour préserver toutes les espèces d'oiseaux et particulièrement les espèces d'intérêt communautaire pour la reproduction, l'alimentation. Le zonage s'est directement appuyé sur les Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Natura 2000 et la CCVCSO

La communauté de communes Les Vosges Côté Sud Ouest, suite à la fusion des communautés de communes de la Saône Vosgienne et des Marches de Lorraine, a souhaité prendre la maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation des « Gîtes à chiroptères de la Vôge » et de la Zone de Protection Spéciale du « Bassigny partie Lorraine », gérés initialement par ces deux intercommunalités. De ce fait un animateur est en poste pour mener à bien la gestion des sites Natura 2000 et notamment l'animation des documents d'objectifs (suivi des contrats/chartes, les suivis scienti-

fiques, l'évaluation de l'impact des projets soumis à Evaluation d'Incidence Natura 2000, ...). Depuis le renouvellement du conseil communautaire, Jean-Luc MUNIERE d'ores et déjà Président du COPIL de la ZPS Bassigny partie Lorraine a aussi en charge la ZSC des Gîtes à chiroptères de la Vôge par délégation.

Le financement

L'animation des documents d'objectifs Natura 2000 est financée à 100% sous forme d'une convention renouvelable pour une durée de 3 ans (actuellement : 2019-2021) par deux organismes. En effet un service de l'Etat, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) finance à hauteur de 70% tandis qu'un service de l'Europe, le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) finance les 30% restants. Les crédits de la convention pluriannuelle de 3 ans qui court depuis 2019 jusqu'à fin 2021 servent à différentes actions qui sont entreprises par la structure animatrice ainsi que par les partenaires.

Utilisation des financements

Les crédits alloués par les services de l'Etat et de l'Europe servent notamment à financer l'animation courante des deux sites Natura 2000 de la ZSC et de la ZPS. Dans la convention pluriannuelle de trois ans, des actions sont construites en partenariat avec différents acteurs. Pour ce qui est de la protection des chauves-souris, les partenaires majeurs sont la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) de Lorraine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL). Pour ce qui est de l'étude et la protection des oiseaux le partenaire majeur est le Centre Ornithologique Lorrain (COL) qui a activement participé aux inventaires de l'avifaune (= ensemble des oiseaux) pour la création du DCOCB.



Petit rhinolophe - *Rhinolophus hipposideros*

POURQUOI ?

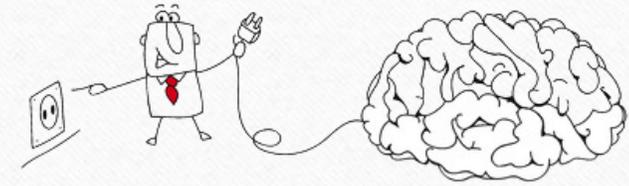


- Objectif des DOCOB
- Entretenir un lien avec les habitants
- Impliquer les usagers



PARTIE RÉFLEXION

- Sujets à aborder



- Apport de connaissances

- Sensibilisation



- Liens avec les sites



COMMENT ?



- Rédaction

- Devis

- Comité de relecture

- Recherche



- Illustrations



Coût

Impression	500 €	→ 5 400 exemplaires
Distribution	1 500 €	→ 5 123 foyers
	2 000 €	
Financeurs	DREAL	FEDER
Taux	70%	30%
	2 000 €	1 400 €
		600 €



Info'site

- ZPS Bassigny partie Lorraine
- ZSC Gîtes à Chiroptères de la Vôge

L'animation d'un site Natura 2000 ne se résume pas à la seule mise en œuvre du Document d'Objectifs de manière administrative. Il s'agit également de mettre en place des actions pédagogiques auprès du grand public et des scolaires (comme ce bulletin), promouvoir et participer à des suivis scientifiques.

Sites Natura
2000 FR4112011 et FR4102002



Sur les deux sites Natura 2000, des actions scientifiques et pédagogiques sont menées afin de valoriser les sites d'intérêt écologique et biologique pour leurs habitats et leurs habitants. Les actions en faveur des oiseaux sont plus faciles à mettre en place et ne procurent pas ou peu de dérangement pour la faune. Les actions en faveur des chauves-souris sont plus délicates. En effet se sont des espèces protégées, de ce fait il est plus compliqué de faire découvrir ces mammifères au grand public mise à part par la sensibilisation. Il est par exemple impossible de faire visiter les gîtes au public.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS)

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) Du Bassigny partie Lorraine est un périmètre de protection qui vise à préserver les espèces d'oiseaux et les habitats d'intérêt communautaire. Ci-après des exemples d'action qui sont menées sur ce site Natura 2000.

Les sorties ornithologiques

Ce sont des balades naturalistes guidées par un ornithologue professionnel qui fait découvrir au fil du parcours des espèces d'oiseaux qu'il a pu entendre et/ou observer. Les observations sont facilitées par le prêt de jumelles quand les participants n'en disposent pas, l'ornithologue met également à disposition une longue vue pour l'observation statique des oiseaux. Chaque année, c'est un total de 8 sorties d'écoute et d'observation des oiseaux qui sont organisées. Celles-ci se divisent en deux périodes, 4 au printemps et 4 en automne. Pour chaque période la moitié des sorties sont organisées en faveur du grand public et l'autre moitié pour le public scolaire. Si vous souhaitez assister à ces sorties d'écoute et d'observation des oiseaux, il vous sera possible de consulter les prochaines dates sur le site de la communauté de communes

Les Vosges Côté Sud Ouest ou de contacter l'animateur du site (coordonnées en dernière page).



Sortie ornithologique du 11/07/2020 à Isches.

L'action forêt

Environ 40% de la superficie du site est boisée. Les forêts y sont gérées de manière de plus en plus intensive (notamment à cause du dépérissement) et les connaissances ornithologiques n'ont pas été mises à jour depuis longtemps. Il est essentiel de mieux maîtriser la biodiversité des forêts pour la prendre en compte dans sa gestion au quotidien. Les forêts communales ou privées ont été ciblées, car ce sont celles où des actions de gestion sont le plus facilement déclinables, à l'échelle communale ou individuelle. Un des objectifs est aussi de faciliter à l'avenir le pilotage et l'arbitrage des futurs contrats forestiers, en créant du lien avec la situation concrète des espèces (et donc des habitats). Cette action de terrain a donc été conçue comme une campagne triennale de collecte de données nouvelles concernant la nidification des espèces patrimoniales, qui se conclura en 2021 par la rédaction d'un rapport. La zone d'étude comprend les

Le mot du Président de Comité de Pilotage Natura 2000

Ce nouvel INFO'SITE marque notre volonté de faire vivre les deux sites Natura 2000 et surtout de préserver les actions menées jusqu'alors. La convention, signée avec nos partenaires financiers (DDT, DREAL, FEDER) nous permet la mise en œuvre du Document d'Objectifs et l'animation des sites. Cette convention validée pour trois ans devra être renouvelée en fin d'année 2021, elle nous assurera le suivi scientifique continu sur les deux sites, ce qui nous permet d'évaluer l'état de conservation des espèces et des habitats. Cet état met en évidence l'impact des activités de l'Homme vis-à-vis de la Faune, c'est pourquoi les évaluations d'incidences sont nécessaires. Chaque acteur du paysage prend de plus en plus conscience de cet impact, mais l'effort doit être maintenu dans un équilibre entre la vie du Territoire et la protection de sa Biodiversité.



Chouette effraie (Tyto alba)

PROCHAIN NUMÉRO

Milieu prairial

Cohabitation anthropique et chauve-souris

Retour d'expérience

Communauté de communes Les Vosges Côté Sud Ouest (CCVCSO) - n°4 (Août 2021)



Sites Natura 2000 FR4112011
et FR4102002



Info'site

- ZPS Bassigny partie Lorraine
- ZSC Gîtes à Chiroptères de la Vôge

Dans ce nouveau numéro nous allons aborder deux sujets majeurs, un biotope* particulier et en régression, le milieu prairial. Dans un second, présentation des aménagements qui vise à faciliter la cohabitation entre l'Homme et les chauves-souris au sein des maisons et bâtiments.

Le milieu prairial

Si la définition d'une prairie s'interprète comme un terrain couvert d'herbe utilisée pour l'alimentation des animaux par pâturage, par fauchage, ou par ces deux méthodes, cette dernière est un écosystème important pour de nombreuses espèces autres que le bétail. Ce sont généralement des interfaces entre le milieu forestier et le milieu agricole.

Les différents types de prairie

Le fonctionnement des écosystèmes est garanti par la diversité des espèces, des interactions qui peuvent intervenir entre-elles et avec leur milieu. Ces interventions qui paraissent invisibles sont pourtant bénéficiaires à l'Homme. En effet ces biotopes fournissent d'innombrables biens et services que l'on appelle "services écosystémiques". Les prairies font intégralement parties de ces services rendus sans contrepartie.

Il existe au sein ces milieux herbacés plusieurs grands types de prairies qui sont les suivants :

- Les prairies permanentes
- Les prairies artificielles
- Les prairies temporaires

Toutes les trois n'ont pas le même objectif de production, le même cortège floristique, la même conduite de parcelle.

Les services écosystémiques

Les prairies participent au fonctionnement d'un ensemble d'écosystème (autre que prairie) et sont le résultat d'interactions entre le milieu et les êtres vivants qui le compose. La biodiversité, contraction de bio, issu du Grec et signifiant "Vie" et du mot diversité.

De nombreux services sont rendus par les prairies et notamment :

- Régulation de l'eau
- Régulation du climat (stockage de carbone)
- Refuge de biodiversité
- Aménité paysagère
- Source de pollinisation
- Production (élevage, foin)

Prairie permanente

Les prairies permanentes sont destinées à rester en herbe en permanence, elles contiennent une diversité botanique plus importante que les prairies temporaires. Cela présente des atouts pour la production agricole notamment en termes de stabilité de la qualité des fourrages ou de souplesse d'exploitation. Ces services résultent de propriétés biologiques qui permettent une complémentarité des stratégies d'acquisition des ressources des différentes espèces. La diversité végétale permet de pallier à la vulnérabilité des plantes vis-à-vis de l'aléa climatique et d'assurer une résilience plus importante des espèces végétales. Pour l'alimentation du bétail, une diversité d'espèce végétale apporte également des plantes appétentes. La floraison d'un nombre de fleur conséquent apporte pollen et nectar aux pollinisateurs. La surface de ce type de prairie a diminué de 25% entre 1980 et 2010 soit 3 millions d'hectares (source : Chambre d'Agriculture).

Prairie temporaire

Ce type de prairie est souvent destiné à la rotation des cultures. La diversité botanique de ces prairies est pauvre, notamment car ces dernières sont semées avec un mélange de graine soigneusement

Le mot du Président de Comité de Pilotage Natura 2000

Jean-Luc MUNIERE



Milan noir (Milvus migrans)

BIOTOPE* : c'est un milieu de vie délimité géographiquement dans lequel les conditions écologiques sont bien définies et suffisent à l'épanouissement des être vivants.

QUEL IMPACT ?

Aménagements pour faciliter la cohabitation



Maison de l'enfance à Lamarche



Temps d'échange

